

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le treize mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mars 2026

Nombre de Membres en exercice : 14

Présents : 12 - Quorum : 7 - Votants : 14 – Absents : 2 – Procurations : 2

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, ~~Mme BARIGAULT Maryse~~, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, Mme BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole, Mme HAIE Marie-Andrée, Mme CHEVALLEREAU Marina, ~~Mr PICHON Laurent~~, Mr MORIN Pierre.

Absents : Mr Laurent PICHON : Procuration à Mr Pierre MORIN ; Mme Maryse BARIGAULT : Procuration à Mme Monique NOLOT

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia ROUX

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- ⇒ Terrain près de l'atelier communal : Désaffectation et déclassement du terrain Suite à demande du notaire pour établir l'acte.
- ⇒ Consultation pour projet extension d'un élevage de volailles de chair : EARL LOUANINA



DCM 2026-20 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE TERRAINS JOUXTANT L'ATELIER COMMUNAL

Mme le Maire rappelle la délibération N° 2026-19 par laquelle le conseil a accepté de vendre deux parcelles cadastrées ZC 477 et ZC 478 situées à côté de l'atelier communal pour le prix de **20 000.00 € TTC** dont 16 666.67 € HT.

Dans un premier temps, il est nécessaire de désaffecter ces deux parcelles car elles ne sont plus affectées à l'usage direct ou indirect du public.

Dans un 2^{ème} temps, il convient de les déclasser.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à la désaffectation et au déclassement des deux parcelles ci-dessus indiquées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **CONSTATE** que les parcelles cadastrées ZC 477 et 478 sont désaffectées
- ☞ **DÉCIDE** de prononcer le déclassement de ces deux parcelles du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.
- ☞ **PREND ACTE** que ces biens peuvent être vendus

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 mars 2026
Publication le 13 mars 2026*

**DCM 2026-21 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EARL LOUANINA
PROJET D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR
11 LA MARTINIERE**

Mme le Maire présente à l'assemblée le dossier présenté par EARL LOUANINA relative au projet d'extension d'un élevage de volailles de chair existant pour un effectif porté à 40 000 emplacements situé 11 la Martinière – Commune de LOUIN

Elle précise qu'une consultation est ouverte au public pendant une durée de 33 jours consécutifs soit du 2 février au 6 mars 2026 inclus.

En vertu de l'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2025, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la présente demande d'enregistrement.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la présente demande d'enregistrement sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 mars 2026
Publication le 13 mars 2026*

La secrétaire de séance
Mme Laëtitia ROUX



Mme le Maire
Mme Monique NOLOT



Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2026-20	DOMAINE ET PATRIMOINE : Désaffectation et déclassement de terrains jouxtant l'atelier communal	3-5 Autres actes de gestion du domaine public
DCM 2026-21	DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME : Installation classée pour la protection de l'environnement : EARL LOUANINA	8-8 Environnement